



Institut Régional de Formation
du CHU de Reims



TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Donnez du sens à votre versement en
soutenant les professionnels de santé de demain



Écoles et Instituts de formation du CHU de Reims
sont éligibles pour recevoir la taxe d'apprentissage !

Aide-Soignant, Ambulancier, Assistant de Régulation Médicale, Auxiliaire de
Puériculture, Infirmier, Infirmier de Bloc Opératoire, Manipulateur
d'Électroradiologie Médicale, Masseur-Kinésithérapeute & Puéricultrice

Rendez-vous sur la plateforme **SOLTEA**

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>



Plus d'informations sur notre **site
internet**

[https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/taxe-
apprentissage](https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/taxe-apprentissage)

Siret : 265 100 057 00487





Un grand merci

Grâce à vos contributions,
nous avons pu acquérir du matériel pédagogique et du mobilier
d'aménagement pour les apprenants :

Squelette



Nourrisson de soins



Fauteuils mobiles



Poufs poire détente



Parking à vélos



Pédaliers de rechargement